



**Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel**

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 148'000.--  
permettant le changement du filtre à sable de la station de pompage  
des Combes-Dernier**

Madame la Présidente, Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'entretien des installations de la station de pompage des Combes-Dernier, le Conseil communal souhaite valoriser davantage les eaux collectées par nos sources.

En effet, le filtre à sable actuel datant de la création de la station de pompage (1977) ne fonctionne plus correctement et nous fait perdre des quantités d'eau non négligeables.

L'amélioration de la quantité d'eau traitée citée ci-dessous résulte en grande partie de l'amélioration de la technologie et non pas d'un choix de matériel plus performant.

Pour rappel, la turbidité (matières en suspension) est traitée par le filtre à sable et l'organique (bactéries) par l'UV.

Dans sa réflexion d'optimisation de son réseau d'eau, le Conseil communal trouve judicieux de traiter la plus grande quantité possible d'eau arrivant à la station au lieu de vouloir rechercher de nouvelles sources. En effet, une quantité d'eau non négligeable, surtout au printemps, est mise en décharge pour une turbidité légèrement trop élevée pour être traitée avec nos installations actuelles.

Actuellement, nos installations sont capables de traiter une eau d'une turbidité de 1 fnu. La nouvelle installation pourra traiter jusqu'à 50 fnu.

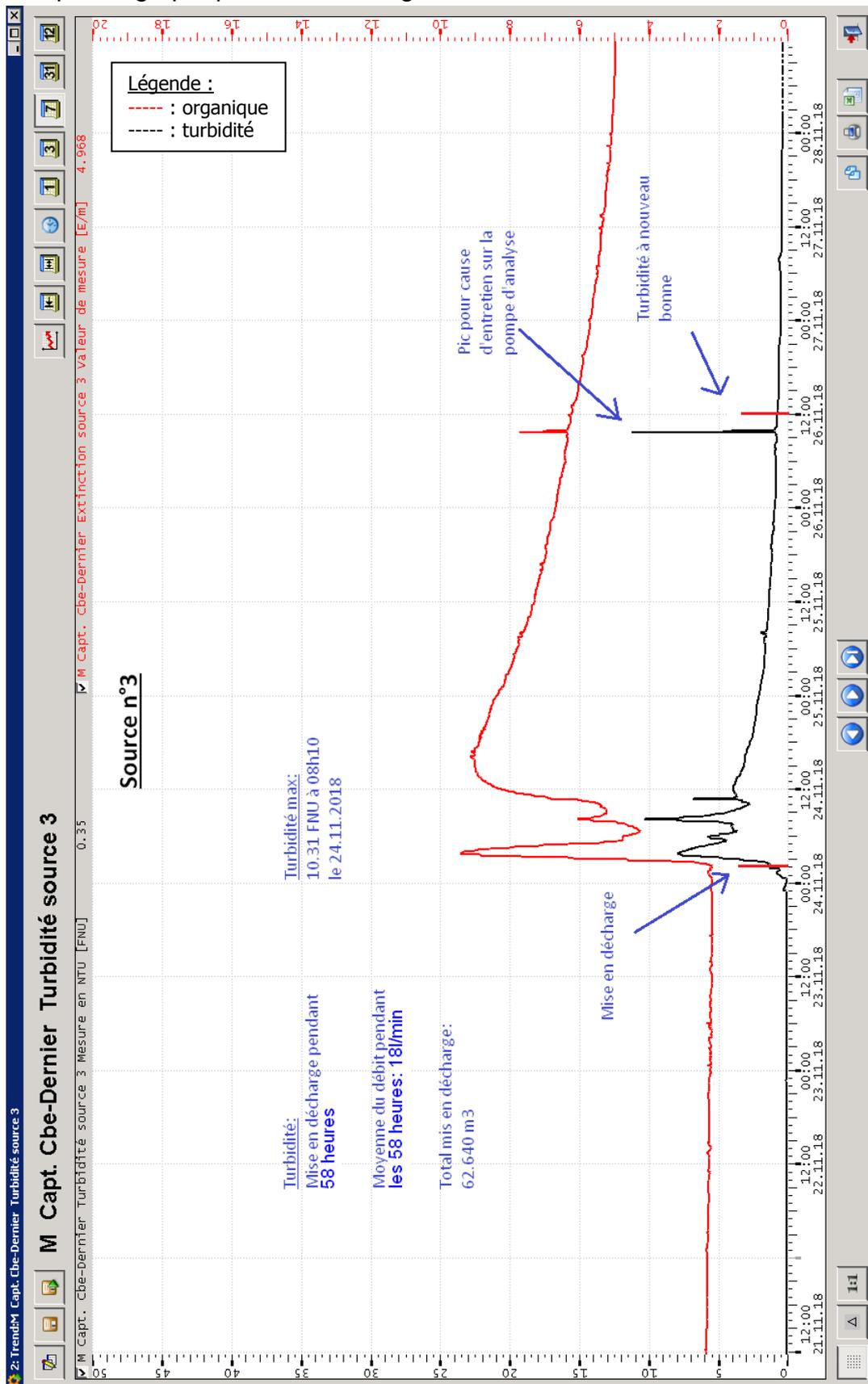
La présente demande de crédit va permettre non seulement l'entretien courant de la station de pompage, mais également une amélioration significative de la quantité des eaux pompées.

Financièrement, l'opération va permettre de vendre une quantité d'eau supplémentaire de nos sources, ce qui va grandement, nous l'espérons, augmenter notre capacité d'investissement sur notre réseau.

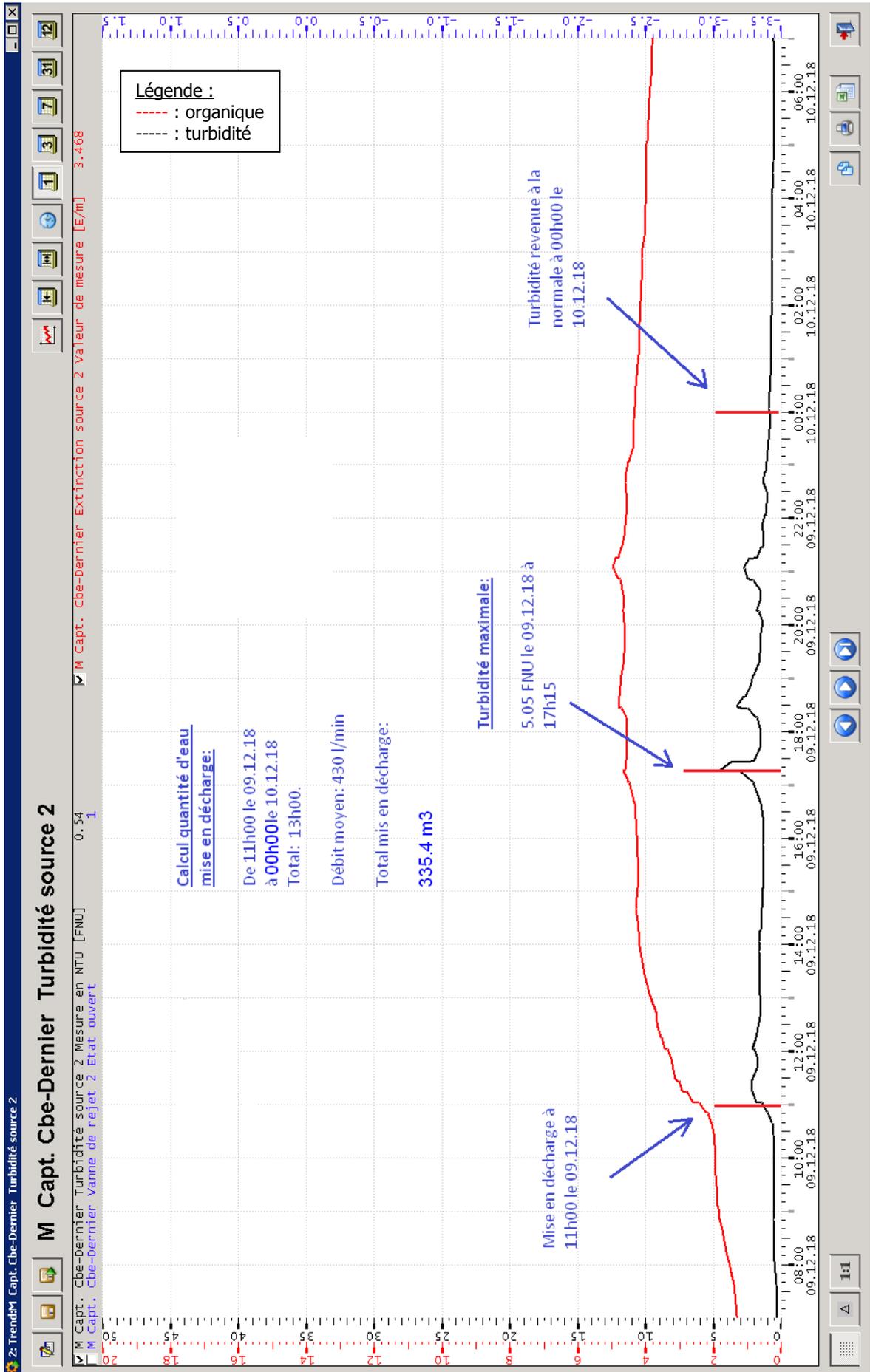
Cependant, il est extrêmement difficile de quantifier précisément la quantité d'eau supplémentaire traitée par ces nouvelles installations car plusieurs paramètres entrent en ligne de compte, les conditions climatiques pouvant influencer les valeurs de turbidité ou d'organique de manière rapide et imprévue.

Malgré la difficulté de quantifier précisément la quantité d'eau potentiellement gagnée, nous avons analysé des périodes précises de mise en décharge des sources lors d'orages violents ou de fonte des neiges. En effet, le système d'exploitation de notre réseau nous permet d'analyser les piques de turbidité et d'organique à l'arrivée de nos sources.

Voici un exemple de graphique lors d'un orage :



Voici un autre exemple :



Ces deux exemples nous montrent qu'avec le filtre prévu, l'eau de ces périodes aurait pu être traitée par nos installations et consommée par nos habitants.

Bien entendu, toutes les eaux entrant dans notre station de pompage ne pourront pas être traitées, que ce soit par manque de place de stockage ou par une turbidité trop élevée. En effet, l'une ou l'autre de ces raisons n'est pas finançable, que ce soit l'agrandissement des cuves de stockage ou un filtre surdimensionné.

Le projet qui vous est soumis ce soir est à notre avis un bon compromis entre son financement et sa rentabilité.

Les devis en notre possession s'articulent ainsi :

1	Remplacement du filtre à sable, de la pompe de service et de la pompe de lavage	Fr.	76'000.--
2	Travaux de maçonnerie	Fr.	4'500.--
3	Serrurerie	Fr.	8'500.--
4	Automatisation	Fr.	17'000.--
5	Tuyauterie	Fr.	30'000.--
6	Electricité	Fr.	4'000.--
7	Divers et imprévus	Fr.	8'000.--
	<b>Total net TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>148'000.--</b>

Ces travaux d'entretien entrent dans le programme de subvention du Fonds des eaux et sont subventionnés à hauteur de 20% et les 7.7% de TVA sont récupérés, ce qui laissera **à charge de la commune fr. 109'283.20.**

Le Conseil communal est très enthousiaste à l'idée d'améliorer la qualité du traitement ce qui aura pour effet de meilleures finances liées à l'eau et une meilleure gestion des ressources rares que sont les eaux.

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :

